



HYGIENE ET PROTECTION
DE VOTRE ENVIRONNEMENT

www.valmi.fr

CHARTRE DES ADHÉRENTS

Les adhérents de la Chambre Syndicale 3D sont des acteurs majeurs de la protection sanitaire et environnementale et de la qualité de vie. Ils luttent contre les nuisibles qui menacent la santé humaine ou animale, les biens et les denrées. Ils mettent en œuvre les procédés qui sont à la fois les plus efficaces et les plus respectueux pour l'homme et son environnement. Leur action obéit aux principes essentiels énoncés ci-après.

ENVIRONNEMENT ET RÈGLEMENTATION

- Ils se conforment à la législation
- Ils connaissent les risques inhérents à leurs activités
- Ils utilisent de manière raisonnée et responsable les moyens de lutte antiparasitaire
- Ils sont vigilants en matière de gestion des produits phytosanitaires et biocides et de leurs déchets
- Ils respectent les règles de sécurité relatives à la protection de l'homme, des animaux domestiques, des organismes non-cibles, de l'eau, de l'air et de l'environnement.

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

- Ils poursuivent une politique commerciale loyale et sincère
- Ils informent chaque client sur la nature des services proposés et leurs limites
- Ils adaptent les termes des contrats aux types d'interventions à mener, aux particularités des lieux à protéger et aux spécificités des produits mis en œuvre
- Ils assurent une garantie de moyens compatible avec la durée d'efficacité des produits

- Ils appliquent les produits homologués conformément à leur catégorie d'usage
- Ils réservent la mise en œuvre des produits et matériels au personnel qualifié.

INFORMATION ET COMMUNICATION

- Ils diffusent une information explicite adaptée aux publics avec lesquels ils sont en relation
- Ils conseillent sur les solutions existantes
- Ils informent sur le contexte réglementaire qui encadre leurs activités
- Ils fournissent chaque fois que de besoin les documents techniques relatifs aux traitements
- Ils veillent à l'évolution des techniques et favorisent leur promotion.

FORMATION ET PROMOTION DES SALARIÉS

- Ils assurent les formations initiale et continue de leur personnel
- Ils favorisent les actions de tutorat en direction des personnels les moins qualifiés
- Ils facilitent l'obtention de reconnaissances professionnelles en faveur des personnels expérimentés